

C'EST À VOUS !

VOTRE DOSSIER

Le dialogue social dans l'entreprise vu par les dirigeants de PME

De la négociation à la loi
Les enjeux pour demain



VOTRE MEDEF

Ça bouge au MEDEF Paris

Ouverture dominicale et en soirée à Paris, la loi Macron constitue un progrès **Page 07**

VOTRE RESEAU

Une entreprise à la Une

Vincent Mézard, Directeur Général de Molitor **Page 19**



VOS ANALYSES

Droit social

Actualité du droit du travail **Page 51**



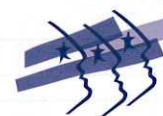
Restructuration d'entreprise

Les nouveaux enjeux **Page 88**

VOTRE GUIDE

Automobile

Des solutions pour toutes les entreprises **Page 129**



MEDEF Paris

Restructuration : la part psychologique est essentielle



PATRICIA GUYOMARC'H
AVOCAT A LA COUR

Depuis vingt-cinq ans, Maître Patricia Guyomarc'h est spécialisée dans le conseil et le contentieux du Droit des Affaires. Elle est devenue au fil du temps une spécialiste incontournable de la restructuration d'entreprises. Eclairage sur une pratique mêlant expérience juridique et humaine.

A quel moment jugez-vous bon d'intervenir dans le cadre d'une restructuration d'entreprise ?

Si je pouvais disposer de la date d'intervention, j'interviendrais très en amont. Il faut agir lorsque les premières difficultés se font sentir et c'est à ce moment-là que les vraies stratégies de restructuration peuvent se mettre en place.

Pourquoi l'intervention d'un avocat spécialisé est-elle primordiale ?

Il est très important que le dirigeant consulte un conseil spécialisé afin de décider de la stratégie de restructuration de son entreprise. Car en fonction des difficultés, nous n'adopterons pas forcément les mêmes solutions juridiques, les mêmes procédures.

La confidentialité est-elle une règle dans la restructuration des entreprises ?

Les procédures amiables (mandat ad hoc, conciliation) sont les meilleurs outils : elles évitent une information trop large et nuisible aux intérêts de l'entreprise. Idéalement, il s'agit d'intervenir au moment où il n'existe pas encore d'inscriptions au registre du commerce.

Auprès de quelle clientèle intervenez-vous ?

Je conseille des dirigeants de sociétés ou de groupes de sociétés, des fonds d'investissement (négociation de LBO). Je suis également aux côtés des experts comptables pour accompagner leur client. J'accompagne aussi le dirigeant pour la présentation d'une offre de reprise. Les avocats non spécialisés m'appellent aussi.

Occupez-vous de la partie comptable ?

Mon rôle n'est pas d'établir des états prévisionnels ou de calculer le « cash-flow ». Pour cela je me fais aider par un homme du chiffre mais je lui donne les clés pour dresser les tableaux prévisionnels en fonction des négociations avec les créanciers, et de la capacité financière de l'entreprise. J'ai une expertise d'analyse bilancielle, et mon expertise consiste à mettre en place une vision stratégique juridique et économique du dossier et, j'insiste bien, dans la stratégie économique.

L'idée n'est pas de faire une restructuration « rustine » comme je le dis souvent mais une vraie restructuration qui va durer dans le temps. Cela veut dire parfois renoncement ou de plus grand effort pour certains.

Vos interventions nécessitent-elles d'autres compétences que juridiques ?

J'ai la volonté de comprendre le business model et de donner des idées sur le repositionnement de l'entreprise. J'ai l'ambition de conduire le dirigeant à prendre les bonnes décisions et à défendre le plan de restructuration si tant est qu'il soit fiable au regard du créancier et du Tribunal ou à renoncer à un projet s'il s'agit d'investir. Il faut aussi convaincre le Tribunal que le projet de restructuration est fiable.

Existe-t-il une part de psychologie dans votre mission ?

Les avocats spécialisés dans la restructuration sont des « urgentistes ». Ce rôle consiste à prendre des décisions très rapidement, à faire preuve d'empathie pour mener à bien la mission compte tenu des conflits d'intérêts en présence. Cela sous-entend aussi de faire preuve d'autorité quand c'est nécessaire pour éviter aux dirigeants la politique de l'autruche.

C'est à dire...

Ils sont à la disposition du chef d'entreprise 24h/24. Ils accompagnent le dirigeant dans une situation où il se retrouve en face de différents interlocuteurs : le Tribunal, le représentant des créanciers, l'administrateur judiciaire, le Parquet, les éventuels repreneurs, les salariés. Ils sont là pour gérer tous les conflits. Ils sont des médiateurs, des chefs d'orchestre capables de faire avancer les dossiers, de créer des liens et de prendre rapidement la bonne décision.

Le contentieux est-il un échec pour vous ?

Le contentieux peut être un atout pour la solution amiable. Il permet de montrer ses armes et de faire comprendre l'intérêt à négocier. Le contentieux n'est pas négatif. Il peut, au contraire, entraîner le positif. En parallèle de la restructuration d'une société, je gère avec mon équipe, les feux (assignation des créanciers, contentieux) dont elle peut être l'objet.

Quels sont vos domaines d'intervention dans le contentieux des affaires ?

Je m'occupe du contentieux d'affaires de banques, de sociétés in bonis, de conflits entre associés. Je défends les dirigeants pour leurs problèmes de responsabilité tant civile, que pénales d'affaires. Mais dans tous les cas, je privilégie la négociation.

CG CABINET
GUYOMARC'H
AVOCATS - CONSEILS

75116 PARIS

Tel : 01 71 19 74 32

pg@cabinet-guyomarch.com

www.cabinet-guyomarch.com